



Hussigny Godbrange

Mairie 1, rue Maréchal Foch 54590

T. 03 82 44 40 16

E-mail : mairiedehussigny@orange.fr

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Etaient présents : M. CAMELLE, Maire- M. PIERMANTIER- Mme SOLIDA-
M. MANOCCHI – Mme JOLY- Mme SUJKOWSKI, Adjoints,
Mme MALANDRA – M. RIGHI- M. RUGGIERI- M. RUBEO-LISA- Mme MONTI –
Mme TOMASINI- Mme MOCQUARD- Mme CALLEGARO - M. ATHMANI.

Absents représentés :

M. LECLERC qui donne procuration à Mme MONTI.
Mme CANONICO qui donne procuration à M. RUBEO-LISA.
M. MORANDA qui donne procuration à Mme JOLY.
M. NAPOLI qui donne procuration à Mme SOLIDA.
Mme LAKHBAT qui donne procuration à Mme SUJKOWSKI.
Mme FERRE qui donne procuration à M. PIERMANTIER.
M. LAVANDIER qui donne procuration à M. CAMELLE.
M. BOTTAZZI qui donne procuration à Mme CALLEGARO.

Excusés : M. PACINI- M. MEDDOUR- Mme BRUSCO- Mme LORANGE.

Secrétaire : M. RUBEO-LISA.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de dénommer le chemin piéton entre les Cités Mouty et la rue du Maréchal Foch « Chemin des Mineurs ».

-DEMANDE l'inscription à l'état d'assiette de la parcelle n°49, en forêt communale de Morley

DECIDE conformément à l'aménagement de la forêt Communale la mise en vente de cette coupe en bloc et sur pied.

- **FIXE** comme suit la destination des bois issus de la coupe d'emprise de la ligne RTE :

* Bois de chauffage réservé aux particuliers :

- Unité de gestion coupe d'emprise ligne RTE

- Diamètre minimum à 1,30m : Toutes essences et classes de diamètre issus de la mise aux normes de l'emprise RTE abattus et mis au sol- sans houpier

* Partage sur pied entre les affouagistes :

- **DESIGNE** comme bénéficiaires solvables : MM MANOCCHI Marc, LECLERC Grégory et RUGGIERI Jean-Luc,

qui ont déclaré accepter ces fonctions et de se soumettre solidairement à la responsabilité déterminée par l'article L243-1 du code forestier et de la pêche maritime.

- **DECIDE** de répartir l'affouage par feu.

-**FIXE** la taxe d'affouage à 10,80 euros le stère.

-**DIT** que la rémunération de ces agents sera déterminée en fonction des barèmes ci-après :

- 40 € brut par séance de formation
- 20 € brut pour le bordereau de district
- 2.50 € brut par bulletin individuel.
- 1.80 € brut par feuille de logement

DIT que la Dotation de l'Etat destinée au financement des opérations de recensement sera imputée à l'article 7484 du budget, et que la dépense correspondant au versement des rémunérations des agents sera inscrite à l'article 64131 du budget.

-**DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes :

- Association TNT7 978 €
- Association d'Histoire Industrielle..... 6 000 €

-**PREND ACTE** du débat d'orientations budgétaires 2025.

Fait à Hussigny-Godbrange, le 21 mars 2025.

Le Maire,

Laurent CARMELLE.

